



MAIRIE DE CHANAC

Délibération n° 2022_119

Envoyé en préfecture le 10/11/2022
Reçu en préfecture le 10/11/2022
Affiché le 10/11/2022
ID : 048-214800393-20221018-D_2022_119-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-deux et le dix-huit octobre,

Le Conseil Municipal de la Commune de Chanac (Lozère), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Philippe Rochoux, Maire.

9 Présents : Catherine BOUTIN, Colette CROUZET, Marie-José GUILLEMETTE, Jérôme JACQUES, Noël LAFOURCADE, Annick MALAVIOLLE, Manuel PAGES, Philippe ROCHOUX, Lydie ROUJON.

6 Absents excusés : Claire CORDESSE ayant donné pouvoir à Lydie ROUJON, Florence FERNANDEZ ayant donné pouvoir à Philippe ROCHOUX, Vincent LACAN ayant donné pouvoir à Manuel PAGES, Manuel MARTINEZ, Philippe MIQUEL, Christian MOLANDRE ayant donné pouvoir à Noël LAFOURCADE.

Secrétaire de séance : Catherine BOUTIN.

Objet : approbation du procès-verbal de la séance du 26 septembre 2022

Considérant la transmission et la prise de connaissance du procès-verbal de la séance du 26 septembre 2022,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 26 septembre 2022.

La secrétaire de séance, Catherine BOUTIN	Le Maire, Philippe ROCHOUX